

## Rapport d'activités VEDIBE 2016 / 2017

Comme les années précédentes, l'association s'est efforcée de répondre aux besoins concrets des personnes qui la sollicitaient, mais aussi d'être présente dans les instances travaillant à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Comme Marité, l'actuel président a assuré la fonction de secrétaire de la FNAPAEF, et cette tâche, si elle permet de prendre connaissance des dernières informations est également dévoreuse de temps.

### I - Dysfonctionnements

- Les questions relatives au fonctionnement du **CVS** (Conseil de vie sociale) sont récurrentes. Le rôle d'initiateur des CVS reste aux directions d'établissements, en particulier par la mise en place d'élections dans la transparence. Or, c'est rarement le cas et trop souvent les directions préfèrent des CVS « à leur main » plutôt qu'indépendants et coopératifs ; on retrouve ainsi des présidents de CVS qui ne correspondent pas aux définitions réglementaires (EHPAD public 50), des directeurs qui n'hésitent plus à attaquer les membres de CVS les plus actifs, en les menaçant de rupture de contrat de séjour de leur parent (EHPAD 05)
- **Inconfort et maltraitance des résidents : fauteuil roulant** inadapté par exemple (EHPAD public Paris), **repas** trop précipité et de mauvaise qualité, des **animations** indignes d'adultes ou inexistantes « *désolante solitude de ces résidents parqués devant une télé qui braille* ». Suivi de la situation avec l'association ASFARADE.

### II – Actions diverses

- 1) L'essentiel de l'action de VEDIBE est l'écoute, le conseil et l'intervention si nécessaire auprès des Directeurs d'EHPAD, de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du Conseil Départemental, des élus et notamment du Maire, du Ministère, du Procureur, du Défenseur des Droits. L'action de VEDIBE c'est aussi l'information permanente sur les EHPAD, le domicile, les lois etc. car comprendre c'est pouvoir se défendre.
- 2) **Adhésion au CISS Ile de France** (Collectif Inter-associatif Sur la Santé) Notre adhésion au CISS qui nous permettait d'être plus en prise avec tout ce qui touche au secteur de la santé, de travailler en commun avec les autres associations adhérentes de ce collectif pour une meilleure prise en charge des personnes malades et handicapées, est interrompue du fait de la transformation de ce collectif en Union d'associations dont nous ne savons pas encore quel sera le mode de fonctionnement mais nous continuons à être représentés par Jacqueline Morel.
- 3) **La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement** a transformé les CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) en CDCA (Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) regroupant les anciens CODERPA et les Comités consultatifs des personnes handicapées. La mise en place de cette nouvelle structure est fastidieuse et ce, dans tous les départements; dotée de peu de moyens matériels et

## VEDIBE

financiers. Nous nous interrogeons sur son fonctionnement. Nous sommes présents aux CDCA de Paris, des Hauts de Seine et des Yvelines.

### III – Forums – colloques - conférences : Présence de VEDIBE et interventions éventuelles :

VEDIBE était représentée au premier colloque organisé par la FNAPAEF à Châteauroux en octobre 2016 qui avait pour thème : La société s'adapte-t-elle vraiment au vieillissement de la population ?

Nous avons eu l'occasion de vous en faire partager le compte rendu.

### IV– Prestations diverses

•

- Assemblée Générale de la **FNAPAEF** / conseils d'administration /réunions du bureau / conférences téléphoniques.
- CA VEDIBE (**2 réunions**)
- Les partenariats avec « **La vie devant nous** » [www.laviedevantnous.com](http://www.laviedevantnous.com) et « **Old-up** » [www.old-up.eu](http://www.old-up.eu) sont poursuivis
- **Conseil** à la fille d'une résidente suite à rupture unilatérale du contrat de séjour par la direction pour des motifs non listés dans l'article L311-4-1 §III du CASF (de plus la jurisprudence précise que la résiliation d'un contrat de séjour d'un résident ne peut se faire en raison du comportement de sa fille (Cour administrative d'appel de Marseille, 20 décembre 2013 N°11MA04502 )
- **Participation** à la mise en place du CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) du 78
- **Participation** à la mise en place du CDCA du 92
- **Poursuite des travaux de l'Inter-CVS 91** (contact Jacqueline Morel à: <http://eluscvs91.over-blog.com/> )
- **Participation et intervention à la journée "Maltraitance"** organisée par la Fédération 3977 (N° d'appel pour maltraitance)
- **Information** des adhérents par mails

## VEDIBE

- **Suivi de sites** comme la maison des aidants de Bergerac, participation à des forum Internet et des blogs
- **Participation pour la FNAPAEF** à de nombreuses réunions dont l'audition le 5 septembre par madame Monique IBORRA députée chargée d'une mission « flash » sur les EHPAD. Préparation d'un document remis avant l'audition.

## V - VEDIBE a représenté la FNAPAEF :

- à une réunion au HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge) sur la dépendance
- à une table ronde sur la démocratie sociale en établissements medico-sociaux au salon Healthcare porte de Versailles (avec l'UNIOPSS)
- au sein du Collectif **Une société pour tous les âges** dont l'objectif prioritaire est de supprimer la discrimination par l'âge face au handicap [www.une-societe-pour-tous-les-ages.net](http://www.une-societe-pour-tous-les-ages.net).
- Préparation de communiqués pour interpellation des candidats aux élections présidentielles

VI – Deux bulletins (N° 7 et 8) ont été adressés aux adhérents qui n'ont pas internet.

**Lucien Legay**  
président de VEDIBE



13 rue de la Roue  
92190 Meudon

« Si l'on compare 2 bougies, l'une neuve, l'autre usagée, la flamme est aussi lumineuse et chaude au début de sa vie qu'à la fin » (Dr Pierre Guillet)

« Il n'est pas nécessaire de souffler sur la flamme pour éteindre une bougie : il suffit de la priver d'air. » Jérôme Pellissier.